

Congé individuel de formation (CIF CDD ou CIF CDI)

Le congé individuel de formation - CIF (à l'initiative du salarié – secteur privé) permet de bénéficier d'une année de formation à temps plein (ou 2 années à temps partiel dans la limite de 1200 heures). Le CIF-CDD s'adresse aux salariés en CDD (contrat à durée déterminée) ou aux personnes dont le CDD vient de prendre fin.

Renseignements : auprès du Fongecif ou d'un organisme collecteur agréé au titre du CIF.

Plus d'informations sur : [congé individuel de formation](#)

Mis à jour le 31 août 2017

<https://formation-continue.parisnanterre.fr/conge-individuel-de-formation-cif-cdd-ou-cif-cdi--783168.kjsp?RH=14996>